

# léman»pass

nos voyages sans frontière

---

Communiqué de presse  
19 juin 2019

## Léman Pass, la nouvelle tarification transfrontalière et multimodale

**Le Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec les autorités organisatrices de mobilité, les réseaux de transport et l'administration du Léman Pass, présentent la nouvelle offre tarifaire transfrontalière franco-suisse Léman Pass qui réunira dix opérateurs de transports publics français et suisses situés sur le périmètre du Léman Express.**

Dans 178 jours, le Léman Express deviendra une réalité tangible. Le Léman Express, c'est plus qu'un train, c'est un véritable trait d'union entre la France et la Suisse, ainsi qu'une nouvelle façon de vivre pour toute une région (Genève, Vaud, Haute-Savoie, Ain).

Favoriser l'accès à ce réseau de transport multimodal signifie aussi pouvoir proposer aux futurs clients un tarif incitatif. C'est justement dans cet objectif que des réflexions et un travail de longue haleine ont été réalisés pour aboutir à la création d'un nouveau système tarifaire transfrontalier harmonisé entre les deux pays : **Léman Pass**.

Ainsi, en associant 10 réseaux de transports publics de l'espace franco-valdo-genevois, Léman Pass constitue une innovation favorable aux voyageurs ainsi qu'une première en Europe par son ampleur.

Dès le 15 décembre 2019, date de la mise en service intégrale du Léman Express, un seul titre de transport, le Léman Pass, permettra de franchir la frontière entre la Suisse et la France.

Cette offre tarifaire transfrontalière unifiée sera proposée par 10 opérateurs de transports publics français et suisses : les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), les Transports publics genevois (tpg), la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN), les Transports publics de la Région Nyonnaise SA (TPN), SNCF Mobilités (SNCF), les Transports publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A), la Régie départementale des transports de l'Ain (RDTA), la Société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), la Société des transports de l'agglomération thononaise (STAT) et Transdev Haute-Savoie.

# léman»pass

nos voyages sans frontière

---

Les billets à l'unité, les cartes journalières et les divers abonnements Léman Pass vont permettre aux clients transfrontaliers de voyager librement en effaçant « l'effet frontière », ne nécessitant qu'un seul titre de transport par trajet, entre les départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie et les cantons de Genève et de Vaud (jusqu'à Coppet).

Avec un titre de transport Léman Pass, les voyageurs pourront ainsi se déplacer dans les trains, tramways, bus, autocars, mouettes genevoises et sur les 230 km de lignes du Léman Express desservant 45 gares françaises et suisses.

Les territoires desservis par les transports publics urbains d'Evian-les-Bains, Thonon-les-Bains, Annemasse, Annecy et Valserhône formeront des zones tarifaires qui seront intégrées dans le Léman Pass.

## Evolution du tarif unireso régional

### Pour la partie suisse :

Conséquence de cette refonte tarifaire, les tarifs unireso pour les zones limitrophes régionales, appelés « unireso régional », seront abandonnés dès le 15 décembre 2019, notamment pour les trajets entre la région de Coppet et la région de Genève.

Pour ces liaisons, la tarification nationale suisse sera appliquée, telle qu'elle est déjà en vigueur pour les voyages au départ de la région de Nyon en direction de la région de Genève.

Pour les voyages en transport public à l'intérieur de la zone 10, l'offre tarifaire unireso restera inchangée (billet adulte à CHF 3.-), avec un avantage et une offre supplémentaires : l'accès au Léman Express zone 10 sans surcoût entre les arrêts genevois de Pont-Céard, La Plaine et Chêne-Bourg.

### Pour la partie française :

Pour les voyages avec le Léman Express effectués uniquement en France, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Evian - Sallanches par exemple), les tarifs actuels TER continueront à s'appliquer.

Les voyageurs transfrontaliers utilisant actuellement les abonnements combinés TER + unireso, bénéficieront donc de la nouvelle tarification Léman Pass.

## Un tarif spécifique à chaque trajet

Chaque trajet fera l'objet d'un tarif spécifique qui est calculé en fonction des zones urbaines sélectionnées par les voyageurs et des kilomètres parcourus.

Voir la grille d'exemples tarifaires annexée.

# léman»pass

nos voyages sans frontière

---

## Annexes (voir le dossier de Presse) :

- Les spécificités du Léman Pass : transfrontalier, multimodal, périmètre géographique, les combinaisons et les trajets possibles, les titres de transport, les points de vente
  - FAQ : liste de questions/réponses
  - Plan de zones (à titre indicatif)
  - Grille d'exemples tarifaires avec trajets multimodaux
  - Brochure Léman Express
- 

## A propos :

Léman Pass est **une communauté tarifaire**, dont le but est d'offrir une offre de tarification unique, rassemblant :

- **10 opérateurs transfrontaliers et locaux** : les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), les Transports publics genevois (tpg), la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN), les Transports publics de la Région Nyonnaise SA (TPN), SNCF Mobilités (SNCF), les Transports publics de l'Agglomération Annemassienne (TP2A), la Régie départementale des transports de l'Ain (RDTA), la Société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), la Société des transports de l'agglomération thononaise (STAT), Transdev Haute-Savoie.
  - **Les autorités organisatrices de transport public** : République et Canton de Genève (Etat de Genève), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Annemasse Agglo, Groupement local de coopération transfrontalière des transports publics transfrontaliers (GLCT), Grand Annecy Agglomération, Thonon Agglomération, Communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance, Commune Valserhône.
-